



Effacement casier judiciaire n°3

Par Visiteur

Je suis résidant à l'étranger pour des raisons professionnelles et je souhaite savoir comment puis-je faire pour ne plus voir apparaître les condamnations éventuelles sur le casier judiciaire N°3. Mon employeur me demande un extrait du casier N°3 pour une promotion.

Par Visiteur

Bonjour,

Quelle est la nature des infractions auxquelles vous faites allusion ?

Cordialement

Par Visiteur

Faux et usage de faux avec un sursis de 12 mois et une interdiction de gérer pendant 5 ans.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Êtes-vous certain que cette condamnation figure sur votre bulletin n°3 car en principe les peines inférieures à 2 ans d'emprisonnement ne sont inscrites que si le tribunal le décide.

Cordialement

Par Visiteur

Merci de votre réponse. J'ai demandé un relevé du bulletin N°3 dès réception de ce dernier. Je ne manquerais pas de revenir vers vous dans le cas où une inscription serait établie.

Dans l'attente

Cordialement

Par Visiteur

Merci à vous d'avoir fait appel à nous.
Au plaisir de vous informer à nouveau.